

## DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

Les soussignés,

**Monsieur Damien GEINCHELEAU,**  
né le 28 décembre 1977 à NIORT (79),  
de nationalité française,  
demeurant à THORIGNE D'ANJOU (49220, 7 rue du Clos de la Vigne,

**Monsieur Morgan LAUNAY,**  
né le 24 septembre 1983 à LA FLECHE (72),  
de nationalité française,  
demeurant à ETRICHE (49330), 1 lotissement du Haut Rocher,

**Monsieur Zacaria MERCHA,**  
né le 5 mai 1980 à CHOISY LE ROI (94),  
de nationalité française,  
demeurant à ANGERS (49000), 113 rue Jean Jaurès,

agissant ès-qualités de futurs associés de la société 3DMZ, société par actions simplifiée dont le siège social sera situé à ECOUFLANT (49000), 7 impasse de la Chaîne, ZAC de Beuzon et qui sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ANGERS,

### EXPOSENT CE QUI SUIIT :

Il est envisagé de procéder à la constitution d'une société par actions simplifiée, dénommée 3DMZ, dont le siège social sera situé à ECOUFLANT (49000), 7 impasse de la Chaîne, ZAC de Beuzon, ayant pour objet la prise de participation dans toutes sociétés par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements et la gestion desdites participations, incluant notamment la cession desdites participations ; la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et d'actions quelle qu'en soit la nature ; l'animation du groupe de sociétés à la tête duquel elle se trouve, comprenant notamment la détermination de la politique générale du groupe, la définition des orientations stratégiques du groupe et le contrôle des filiales ; l'exercice de mandats sociaux au sein de ses filiales ; les prestations de services de toutes natures, rendues à l'attention de ses filiales et sociétés apparentées, notamment dans les domaines suivants : administration, comptabilité, gestion financière, informatique, achats, gestion des ressources humaines, qualité, sécurité, marketing, etc. ; la fourniture de sûretés en garantie des engagements souscrits par ses filiales ; et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Il sera apporté à la constitution de la société 3DMZ, 6.000 actions représentant environ 35,88% du capital et des droits de vote de la société GPH, société par actions simplifiée au capital de 167.200 euros, dont le siège social est situé à ANGERS (49000), 113 rue Jean Jaurès, inscrite sous le numéro unique 818 687 543 RCS ANGERS, évaluées globalement à la somme de 1.109.160 euros sous réserve des vérifications à effectuer.

Cet apport sera effectué dans les proportions suivantes :

- par **Monsieur Damien GEINCHELEAU** : 2.000 actions représentant environ 11,96% du capital et des droits de vote de la société GPH susvisée ;
- par **Monsieur Morgan LAUNAY** : 2.000 actions représentant environ 11,96% du capital et des droits de vote de la société GPH susvisée ;
- par **Monsieur Zacaria MERCHA** : 2.000 actions représentant environ 11,96% du capital et des droits de vote de la société GPH susvisée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-8 du Code de commerce, l'évaluation desdits apports en nature doit faire l'objet d'un rapport établi par un commissaire désigné à l'unanimité des associés de la société bénéficiaire des apports.

Il sera procédé à la constitution de cette société, en conséquence de l'approbation par les futurs associés de l'évaluation desdits apports en nature et de leur rémunération, après audition d'un rapport à établir par un commissaire aux apports désigné à cet effet.

**ET DECIDENT :**

En application de l'article L. 225-8 du Code de commerce, de désigner :

**FERRE AUDIT ET CONSEILS**  
**Monsieur Pascal FERRE**  
Les Loges – 49480 VERRIERES-EN-ANJOU  
879 742 831 RCS ANGERS

en qualité de commissaire aux apports, chargé :

- de vérifier et d'évaluer les apports effectués Monsieur Damien GEINCHELEAU, Monsieur Morgan LAUNAY et Monsieur Zacaria MERCHA, des DEUX MILLE (2.000) actions que chacun détient dans le capital social de la société "GPH",
- et d'établir un rapport de ses vérifications et évaluations sur la valeur desdits apports en nature, contenant les mentions prévues par les dispositions réglementaires en vigueur, lequel sera annexé aux statuts de la société à constituer conformément à l'article L. 225-8 du Code de Commerce.

Fait à ECOUFLANT, le 30 novembre 2023

**Monsieur Damien GEINCHELEAU**



**Monsieur Morgan LAUNAY**



**Monsieur Zacaria MERCHA**

